Procès-verbal

de la 22e Assemblée des délégués (AD) de la Fédération sportive suisse de tir (FST) du samedi 29 avril 2023, à la Patinoire, à Guin FR.

Liste de présence :

Votants :	217 Délégués ayant le droit de vote, dont 191 représentants des Fédérations et Associations membres, 21 membres d'honneur et 5 membres du Comité FST.
Invité(é)s :	38 personnes.
Fonctionnaires/Collaborateurs FST :	30 participants.
Total des personnes présentes :	285 participant(e)s.
Scrutateurs :	11 scrutateurs (appartenance et secteur selon le plan des sièges entre parenthèses) : Bruno Kaufmann (VSS ; A), Sepp Kost (KSG OW ; B), Daniel Siegenthaler (FST ; E), Hubert Ammann (KSV AR ; F), Max Rindlisbacher (KSV SG ; G) Christophe Batsch (SNTS ; H), Urs Stähli (ZHSV ; I), René Weber (BSSV ; J), Jean-François Hermann (AUTS ; K), Daniel Jurt (SVRB, L), Bernhard Kayser (AGSV ; M+N).
Intervenants :	Divisionnaire Stephan Christen (Suppl chef Cdmt Opérations). Didier Castella, Président du Conseil d'Etat du canton de Fribourg, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts ; Fritz Herren, Président de la Société cantonale fribourgeoise de tir.
Présidence :	Luca Filippini (Président de la FST).
Procès-verbal de la réunion :	Daniel Orthaber (Directeur FST).
Traducteur et traductrice :	Corinna Timm et Jaime Calvé (Service d'interprétation simultanée FURET AG Berne)

Table des matières :

1. Accueil 2
2. Procès-verbal du 30.04.2022 sur la décision des objets de l'AD 2022 4
3. Rapport annuel 2022 4
4. Comptes annuels 2022 5
5. Finances 6
6. Admin de la FST 7
7. Cotisations, taxes et redevances 2024 8
8. Élections 8
9. Fêtes fédérales de tir 9
10. Anniversaire des 200 ans d'existence de la FST 9
11. Hommages 10
12. Informations de la FST 11
13. Sondage 11
14. Prochaine Assemblée des délégués 11

Ordre du jour

1. Accueil

Salutations par le Président

La 22e Assemblée des délégués (AD) de la Fédération sportive suisse de tir (FST) commence par l'entrée du drapeau de la FST sous l'accompagnement musical (marche au drapeau) de la "Musikgesellschaft Düdingen". Le corps de musique joue l'hymne national pour laquelle toutes les personnes présentes se sont levées. Le Président Luca Filippini salue ensuite nommément le Divisionnaire Stephan Christen, remplaçant du Chef de commandement des opérations ; M. Didier Castella, Président du Conseil d'État du canton de Fribourg, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts ; M. Urs Hauswirth, Syndic de la commune de Guin ; M. Fritz Herren, Président de la Société cantonale des tireurs fribourgeois.

La présidente d'honneur Dora Andres ; le président d'honneur Peter Schmid ; Andreas von Känel, président de la Fondation du Musée suisse du tir à Berne ; Urs Stähli, président de l'Association des donateurs ; Ruedi Vonlanthen, président des Assurances USS ; le colonel Mattia Annovazzi, vice-président de la Société suisse des officiers ; Daniel Kuratli, vice-président de PROTELL, tout en saluant en outre divers autres représentants de la politique, de l'armée, du sport et de l'économie ainsi que les représentants des partenaires et fournisseurs de la FST. Un remerciement particulier est adressé au Comité d'organisation fribourgeois sous la direction de Ruedi Vonlanthen, Gilbert Boschung, Fritz Herren et leurs équipes. Un merci également à la "Musikgesellschaft Düdingen", dirigée par le chef d'orchestre Arnold Noth. Nous souhaitons également la bienvenue dans nos rangs aux Dames d'honneur Franziska et Natascha Monney.

Le Président salue ensuite les Membres d'honneur, les Délégués et les Invités en s'adressant dans les trois langues nationales aux personnes présentes à Guin. Il attire également l'attention sur la liste des invités, distribuée à l'entrée.

En raison de difficultés techniques, le Président s'excuse pour la mauvaise qualité des images des présentations. Vu l'impossibilité de remédier à cette situation rapidement, les différents orateurs communiqueront leurs objets de manière plus détaillée.

Pour commencer, le Président rend hommage aux camarades décédés depuis la dernière AD en mentionnant nommément les camarades et membres d'honneur de la FST disparus : Roger Beaud (Jona), Claude Aebersold (Thoune), Daniel Regamey (Mühlethurnen), Hans Willi (St-Gall), Walter Oesch (Lyss) et Jeri Ochsner (Winterthur). L'assistance se lève pour observer une minute de silence à leur mémoire. La "Musikgesellschaft Düdingen" marque cette brève cérémonie par une pièce musicale appropriée. En clôture de l'hommage aux défunts, la "Musikgesellschaft Düdingen", sous la direction de son chef d'orchestre Arnold Noth, interprète un autre morceau avant d'être remerciée pour sa prestation et de prendre congé.

Salutations des personnes invitées

Luca Filippini salue le premier intervenant, le divisionnaire Stephan Christen, chef suppléant du commandement des opérations, et lui donne la parole pour son message de bienvenue.

Le divisionnaire Stephan Christen transmet le message de salutations de l'armée, ce qui est pour lui un grand honneur et lui procure beaucoup de plaisir. Il souligne l'importance des tireuses et des tireurs ainsi que des sociétés de tir en Suisse, qui accompagnent l'armée depuis bientôt 200 ans. Dans son allocution, il fait référence au système de milice qui fonctionne pour soutenir la défense nationale. Celle-ci revient actuellement au centre de l'intérêt. La guerre en Ukraine nous rappelle que notre armée ne peut pas être maintenue uniquement selon des critères purement économiques. La capacité à nous défendre en cas d'offensive terrestre est à nouveau au centre des préoccupations. Remplacer les anciens systèmes d'armes ne suffit pas. Les déficits en matière de capacité de résistance doivent être comblés. Des défis logistiques importants doivent être relevés. Les infrastructures à protéger doivent être activées, voire modernisées. Les moyens de reconnaissance et d'attaque doivent être pris en compte dans les exercices de l'armée. L'entraînement en situation réelle entraînera des répercussions sur la population. Le tir est le savoir-faire de base de tout citoyen-

soldat. Les moyens techniques les plus modernes ne servent à rien si le soldat ne maîtrise pas son arme au contact de l'adversaire, il n'est alors pas en mesure de remplir sa mission. Dans ce contexte, la FST joue un rôle central. Le divisionnaire Stephan Christen la remercie pour son soutien à l'armée et la félicite pour son engagement de bientôt 200 ans au service du système de milice.

Le Président le remercie pour les bonnes et franches paroles, tout en relevant la bonne collaboration avec l'armée. Et pour souligner cette bonne collaboration, il remet au divisionnaire Stephan Christen un exemplaire du livre du bicentenaire de la FST.

À l'aide d'une rétrospective des dernières assemblées des délégués de la FST, le Président évoque l'année 2004, où le canton de FR a organisé sa dernière Assemblée des délégués. Des thèmes délicats et explosifs de l'époque nous accompagnent encore aujourd'hui et continueront à nous occuper davantage.

Suit le discours de M. Didier Castella, président du Conseil d'État du canton de Fribourg, Conseiller d'État et Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Dans son allocution, Monsieur Castella explique que le Tir sportif est étroitement lié à l'histoire de la Suisse. Il mentionne à cet égard le débat passionné sur la modification de la loi sur les armes et l'appartenance à l'espace Schengen. Ces deux points sont emblématiques et représentatifs d'une Suisse indépendante et sûre. Être membre d'une société de tir signifie que les détenteurs d'armes sont en sécurité, car ils sont formés à leur arme. Monsieur Castella remarque en passant que les Suisses sont toujours fiers lorsque les tireuses et les tireurs remportent une médaille âprement disputée lors de compétitions internationales. Par ailleurs, Monsieur Castella se dit impressionné par le dynamisme, les structures, l'efficacité ainsi que les succès de la FST. Pour conclure, il souhaite à la FST un avenir long et radieux.

Le Président remercie M. Castella pour ses paroles bienveillantes et lui remet un petit cadeau en souvenir.

Dans la foulée, Luca Filippini invite le président de l'association hôte, la Société cantonale des tireurs fribourgeois, Monsieur Fritz Herren, à monter sur scène et lui donne la parole.

L'hôte, Fritz Herren, président de la Société cantonale des tireurs fribourgeois, souhaite la bienvenue aux invités et délégués qui se sont déplacés à Guin. Il poursuit en donnant quelques aperçus de son canton d'origine. Il évoque ensuite l'idée première du Comité d'organisation, qui a finalement conduit à la réalisation de l'Assemblée des délégués. Il évoque ensuite l'événement le plus important du Sport populaire, à savoir le Tir fédéral en campagne, qui aura lieu dans un mois dans le canton de Fribourg, dont il présente quelques impressions.

Le Président remercie M. Fritz Herren pour ses paroles bienveillantes et lui remet un petit cadeau en souvenir.

Le directeur Daniel Orthaber procède ensuite à la constitution de l'AD. Il annonce qu'au total 217 délégués ayant le droit de vote sont présents, soit 285 personnes (y compris les invités, les fonctionnaires et les collaborateurs), qui ont été invitées conformément aux Statuts. La majorité absolue est de 110 voix. En raison de la disposition des sièges dans la salle, il convient de désigner onze scrutateurs (cf. liste de présence ci-dessus). Cette année, la carte de vote est de couleur rouge.

Le Président procède à l'élection des onze scrutateurs proposés.

Décision n° 2023-01

Les onze scrutateurs proposés sont élus à l'unanimité.

Le Président passe à l'élection du bureau électoral (surveillance des élections et des votations).

Décision n° 2023-02

L'AD élit Paul Röthlisberger (vice-président), Jürg Schöttli (Comité) et Daniel Orthaber (directeur) au bureau de vote de cette AD.

Le Président désigne le secrétaire général comme rédacteur du procès-verbal, constate que la convocation et la constitution sont conformes à la loi et aux Statuts et ouvre ainsi officiellement la 22e Assemblée des délégués de la FST.

Le Président soumet l'ordre du jour, pour lequel la discussion n'est pas souhaitée. Par ailleurs, il demande à l'Assemblée d'utiliser le microphone à disposition lors des interventions. D'une part, pour une meilleure compréhension et d'autre part, pour garantir la précision de la traduction simultanée.

Décision n° 2023-03

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Procès-verbal du 30.04.2022 sur la décision des objets de l'AD 2022

Approbation

Le Président met en discussion le procès-verbal de l'AD du 30.04.2022 concernant la décision de la Commission de vote sur les objets 2022, qui a été envoyé aux membres de la Fédération le 09.06.2022 et publié simultanément sur le site Internet de la FST. La parole n'est pas demandée.

Décision n° 2023-04

L'AD approuve à l'unanimité le procès-verbal du 30.04.2022 concernant les objets de l'AD 2022.

3. Rapport annuel 2022

Le Président passe au Point 3 de l'ordre du jour et ouvre ce dernier par une brève rétrospective et les perspectives. Il commence par la rétrospective au sujet du Sport d'élite et constate que nous avons obtenu l'année dernière de très bons résultats au niveau international. Ces performances sont un excellent signal pour l'avenir, notamment lorsque les juniors remportent des médailles lors de leurs compétitions. Cela n’est possible que si les structures au sein de l'organisation sont bonnes. Les entraîneurs et les sponsors apportent leur aide. L'armée, qui met à disposition un Centre de performances à Macolin, en fait également partie. Certains athlètes sont militarisés et peuvent facturer leurs engagements via l'armée. Ils se trouvent en partie dans l'ER pour sportifs d'élite. Il faut donc remercier l'armée et Madame Dora Andres, laquelle est à l’origine de l’initiation de ce Centre national de performance.

Le Sport populaire nous préoccupe actuellement, car après la pandémie, toutes les tireuses et tous les tireurs n'ont pas encore retrouvé le chemin du stand de tir. Il est probable que cela reste ainsi, car ils se sont peut-être orientés différemment. En ce qui concerne le Tir fédéral en campagne, un chiffre doit être corrigé. Dans le rapport annuel, il est écrit que seuls 103'000 tireurs ont participé l'année dernière. Cela concerne un chiffre officiel communiqué lors du week-end officiel. À la fin, il y avait plus de 125'000 participants. Si tous les membres de la FST ainsi que tous les tireuses et tireurs à la Carabine et au Pistolet y avaient participé, nous en serions à environ 250'000 participants. Luca Filippini s'adresse à l'Assemblée et lui demande de s'engager dans le but de faire participer davantage de tireuses et de tireurs.

Le Président poursuit son exposé sur le tir hors du service. Les sociétés ont conclu avec l'armée une convention de prestations qui règle les tirs hors du service. Il s'agit également des exercices volontaires dans les sociétés. Tout ce qui est effectué avec des armes d'ordonnance ou des munitions d'ordonnance. L'année dernière, des entretiens ont été menés avec le secrétaire général et les personnes compétentes du DDPS, pour éviter une réduction des subventions qui se profilait pour les munitions GP11. Le sujet sera à nouveau abordé au cours de l'AD.

Le Président mentionne deux grands projets de la FST. D'une part, l'Administration de la FST, laquelle coûtera à la FST environ 2,0 millions de CHF. De son côté, l'armée a investi beaucoup plus. Le Groupe de projet avait par moment atteint la limite de ses ressources en personnel. Un grand merci à Walter Harisberger et Walter Meer. Un remerciement va également aux représentants des Sociétés cantonales de tir pour leur soutien lors de la réalisation de ce projet. Il y aura certainement quelques maladies de jeunesse, mais l'intuition est la bonne. D'autre part, le jubilé des 200 ans de la FST nous attend. A cet effet, le livre du jubilé est en vente en allemand. La traduction en italien est en cours. Cette version devrait être prête avant Noël. La traduction en français est lancée à la suite des discussions avec les présidents de la Suisse romande, de sorte que le livre du jubilé en langue française sera disponible pour l'AD 2024. Luca Filippini demande à l'AD de s'engager pour le jubilé et d'apporter leur aide à cette manifestation. Des rollups sont disponibles à cet effet.

Le Président remercie les présidents pour le travail accompli en faveur du tir hors du service. Sans un tel soutien, beaucoup de choses réalisées jusqu'à présent ou en vue d'être réalisées dans un proche avenir ne seraient pas possibles. Ensemble, nous obtiendrons de meilleurs résultats.

Approbation

Luca Filippini explique la structure du rapport annuel. Hormis les comptes annuels (Point 4 de l'ordre du jour), le rapport annuel est soumis à la discussion. La parole n'est pas demandée, ce qui permet de passer directement à l'approbation.

Décision n° 2023-05
L'AD approuve à l'unanimité le rapport annuel de la FST pour l'exercice 2022.

Vient ensuite le premier bloc d'hommages. Le Président rend hommage à l'engagement des Officiers fédéraux de tir (OFT) démissionnaires, le colonel Jöri Kaufmann et le capitaine René Leuenberger. Renato Steffen, membre du Comité FST, adresse quelques mots d'estime aux deux OFT sortant en décrivant leur parcours. Sous les applaudissements de l'assistance, le vice-président de la FST, Paul Röthlisberger, remet aux deux officiers honorés la Médaille d'honneur de la FST.

4. Comptes annuels 2022

Fédération sportive suisse de tir - Approbation

Le Président donne la parole à Walter Harisberger pour la présentation des comptes annuels 2022 et informe que ceux-ci sont publiés aux pages 34 à 37 du rapport annuel.

Walter Harisberger présente les comptes annuels et mentionne que la FST boucle globalement avec un résultat positif. Les produits d'exploitation s'élèvent à CHF 8'224'945 pour des charges d'exploitation à CHF 8'163'619, ce qui, moyennant certaines économies, a permis d'obtenir un résultat positif de CHF 61'326.

Dans les bilans, les actifs s'élèvent à CHF 7'317'485 et les passifs à CHF 7'007'574, ce qui s'avère très stable. Il est donc recommandé d'approuver les comptes annuels 2022 en remerciant tous les participants. La décharge doit être donnée au Comité FST.

Le Président passe à la décharge du Comité FST et du Secrétariat général. Il met en discussion les comptes annuels 2022, mais la parole n'est pas demandée.

Décision n° 2023-06

L'AD approuve à l'unanimité les comptes annuels de la FST pour l'exercice 2022, présentant un résultat annuel de CHF 75'310 et donne à l'unanimité décharge au Comité FST.

Élection de l'organe de révision - Approbation

Walter Harisberger explique que, conformément à l'article 26 des Statuts de la FST, l'AD peut faire appel à une société d'audit externe et indépendante pour vérifier les comptes annuels, comme cela est exigé par les documents de séance, et prend la parole pour procéder à l'élection de l'organe de révision.

Décision n° 2023-07

À l'unanimité, le mandat de révision des comptes annuels de la FST pour 2023 est attribué à la Société BDO SA, à Berthoud.

Fondations "Foyer des Tireurs" / "Musée suisse de tir" – Pour information

Walter Harisberger présente les comptes annuels des deux Fondations à l'aide du rapport annuel. La parole n'est pas demandée à ce sujet et l'on prend acte des explications données. Walter Harisberger remercie le président du Conseil de fondation Paul Winiker, en son absence, ainsi qu'Andreas von Känel, tout comme les autres membres des Conseils de fondation précités pour leur travail.

Vient ensuite un deuxième bloc d'hommages, l'hommage aux présidents démissionnaires des membres de la Fédération. Le Président mentionne que l'année dernière, quelques changements ont eu lieu au sein des Sociétés cantonales de tir ou des Sous-Fédérations. Les présidents sortants suivants sont honorés :

- *Christian Simmen, président de la KSVU (2013 - 2023)*
- *Yves Furer, président de l'ASETS (2016 - 2023)*
- *Carl Frischknecht, président de l'OFAS (2017 - 2023)*
- *Marcel Schilliger, président de l'OSPSV (2017 - 2023)*
- *Ivo Koller, président de l'AIKSV (2021 - 2023)*

Carl Frischknecht, Marcel Schilliger, Yves Furer et Ivo Koller se sont excusés. Marcel Schilliger a reçu la Médaille d'honneur dans le cadre de la Conférence des présidents. Carl Frischknecht et Yves Furer recevront la Médaille d'honneur par courrier. Christian Simmen est invité à se présenter sur la scène. Le Président rend hommage à l'engagement de Christian. Il le remercie pour son travail et lui remet la Médaille d'honneur de la FST sous les applaudissements de l'assistance.

5. Finances

Budget 2023 – Pour information

Walter Harisberger, en tant que rapporteur des Finances, informe sur le budget 2023 lequel a été approuvé lors de la Conférence des Présidents (CP) du 12 décembre 2022. La parole n'est pas demandée. Le budget est publié à la page 35 du rapport annuel.

Planification financière 2024-2028 – Pour information

Le Plan financier approuvé la veille par la CP est présenté par le rapporteur des Finances en mettant en exergue quelques points clés. Selon les prévisions, le résultat opérationnel devrait rester positif au cours des 5 prochaines années. En revanche, le résultat global évoluera négativement au cours des 4 prochaines années. Il convient d'amortir la nouvelle Admin FST dont la valeur d'acquisition s'élève à environ 2,0 millions de CHF. La parole sur le plan financier n'est pas demandée.

S'ensuit un troisième bloc d'hommages. Le Président invite Markus Hurni, interlocuteur de longue date de la FST, de venir sur la scène. Le vice-président adresse quelques mots d'estime à Markus, en décrivant en brièvement son parcours et engagement au service de l'entreprise RUAG. En tant que Key Account & Regional Sales Director, Markus Hurni a su apporter un soutien extraordinaire à la FST, notamment dans le domaine des munitions et aussi en tant que concepteur de la nouvelle cartouche Pistolet Car 7,65mm. Le Président Luca Filippini lui remet la Médaille d'honneur de la FST bien méritée sous les applaudissements de l'assistance.

6. Admin de la FST

Informations sur la situation actuelle

Walter Harisberger, informe sur l'état actuel du projet Admin FST et fait savoir que ce projet est sur la bonne voie. La date du go-live est définie pour le 1er août 2023. Il s'agit d'un projet complexe et de grande envergure. Chaleureusement, il remercie Walter Meer et le Groupe de projet. Certes, il reste encore beaucoup à faire, mais la mise en service n'est pas compromise.

Walter Harisberger présente ensuite l'état du budget et les coûts de l'Administration FST, lesquels n'ont pas changé par rapport à décembre dernier. Le crédit s'élève à 1,975 million, hors TVA. Le crédit de CHF 1,625 million et le crédit supplémentaire de CHF 350'000 ont été approuvés lors de l'AD précédente. Actuellement, environ 1,7 million de CHF ont été débloqués. Des factures d'un montant d'environ 800'000 CHF ont déjà été payées. Il reste encore environ 275 000 CHF à disposition. À partir du 1er août 2023, les amortissements entreront déjà en ligne de compte.

Walter Harisberger informe que les sept dates relatives aux formations SCT/POC sont terminées. Les formations des collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général, des bénévoles, des membres de l'USS et de l'ASTV sont en cours de planification. Les formations au sein des Sociétés cantonales de tir avec POC DDPS ont également commencé et se poursuivent jusqu'en juillet 2023. Les retours de participants sont majoritairement positifs.

Walter Meer poursuit en expliquant que, dans le cadre de la dernière CP 2/2022, les domaines bloqués ont été communiqués à l'Admin AFS en vue de la saisie des PO/TFC/JT. Cela a été fait par écrit aux sociétés. Il s'agit de

- Liste des participants PO / TFC Fusil
- Liste des participants JT
- Liste des participants PO / TFC Pistolet

À partir du go-live, il est possible de télécharger un tableau Excel avec les indications. Dans le cadre de la formation, le modèle peut être téléchargé par chaque société (il en a été fait explicitement mention lors des cours de formations).

Walter Harisberger donne des explications sur la facturation de printemps. Celle-ci sera générée en août, après la date de mise en service, à partir de la nouvelle Admin FST et envoyée aux membres (SCT/SF). Au moyen des fichiers Excel fournis, sur lesquels les détails des sociétés sont visibles, les membres peuvent ensuite refacturer les données à leurs sociétés. Dans ce cas particulier, le délai de paiement de 90 jours est fixé à 30 jours. Nous proposons aux sociétés qui prévoient un problème de liquidités d'envoyer à leurs sous-sociétés une facture d'acompte basée sur la facturation de l'année précédente.

Walter Harisberger poursuit sur le thème de la hotline. La solution avec un système de tickets a été examinée et coûterait à la FST et au DDPS environ un quart de million de CHF. L'utilisateur doit réfléchir pour déterminer qui cela le concerne. Le diagramme de flux sert à cela. La mise en œuvre de la collecte d'informations se fait par niveau. Les utilisateurs des sociétés s'adressent d'abord au POC de la SCT ou de la SF. Si aucune solution n'est trouvée, le problème est transmis à la FST. S'il n'y a toujours pas de solution en vue, la FST contacte alors le développeur pour rechercher une solution. Il est très important de respecter cette règle afin que le Secrétariat général ne soit pas submergé d'appels téléphoniques. Le support accompagnant le go-live est assuré par les demi-journées définies.

7. Cotisations, taxes et redevances 2024

Comme chaque année, les délégués déterminent toutes les cotisations, taxes et redevances pour l'année à venir. Aujourd'hui pour l'année 2024.
Walter Harisberger passe en revue les différentes positions telles que les cotisations, les taxes et les redevances selon la proposition et les explique.
Le Comité FST propose à l'Assemblée des délégués d'approuver les taxes inchangées comme suit :

a) de fixer la cotisation fixe pour l'année 2024 à 300 CHF par société et la cotisation variable pour l'année 2024 à 10 CHF par licencié, sans changement.
b) de laisser inchangée la contribution des participants (licence) pour l'année 2024 à 20 CHF, respectivement 12 CHF pour les M21.
c) de fixer la contribution au Fonds pour les activités publiques à 5 CHF par tireur licencié pour l'année 2024.
d) de maintenir les montants d'admission forfaitaires pour 2024 à 1'000 CHF pour l'ASM et l'ASTV, à 200 CHF pour l'ASVTS et à 3'000 CHF pour la FSTD.
e) d'approuver les taxes et contributions mentionnées dans la proposition conformément aux Règles du tir sportif (RTSp) pour l'année 2024.
f) de maintenir les frais d'admission de 500 CHF pour les candidats à l'adhésion à la FST pour 2024.

Walter Harisberger rappelle que les 5 centimes de la Contribution de sport et de formation prélevés sur les munitions d'ordonnance seront facturés dès cette année par la FST. Rien ne change, si ce n'est que les sociétés recevront une facture de la FST pour les Centimes de sport par le biais des SCT.
Walter Harisberger passe à l'approbation des cotisations, taxes et redevances. Il met en discussion la proposition du Comité FST, mais la parole n'est pas demandée.

Décision n° 2023-8

À l'unanimité, l'AD approuve les cotisations, taxes et redevances 2024 conformément à la proposition présentée.

8. Élections

8.1 Élection complémentaire d'un membre au Comité FST pour la prochaine période en cours jusqu'en 2024

Le président Luca Filippini explique que, conformément aux Statuts, le Comité FST doit être élu conjointement lors des années bissextiles. Lors du vote par voie circulaire écrite pour l'AD 2020, les membres du Comité ont été élus pour le présent mandat. Le vice-président Paul Röthlisberger, représentant de la région Nord-Ouest de la Suisse, a annoncé qu'il ne se représenterait pas pour le Comité en 2024. Afin de disposer d'une phase de transition, il convient d'élire un membre supplémentaire jusqu'en 2024.
La Fédération zurichoise des tireurs sportifs a trouvé une candidate. Heinz Meili nomme Jacqueline Hofer, Conseillère cantonale de longue date, pour l'élection de remplacement au Comité de la FST. Après quelques explications du président de la ZHSV, soulignant son grand engagement en faveur des tireuses et des tireurs, annonce que Jacqueline Hofer se présente à l'élection comme membre au Comité de la FST.
À la suite de l'intervention de Heinz Meili, le Président ouvre le vote pour l'élection complémentaire d'un nouveau membre du Comité FST pour la période restante jusqu'en 2024. Cette élection est valable pour une période transitoire d'un an. Lors de l'AD 2024, l'ensemble du Comité devra être réélu.
La candidature de Jacqueline Hofer est mise en discussion. La parole n'est pas demandée. Le Président passe directement à l'élection.

Décision n° 2023-9

Jacqueline Hofer est élue à la majorité comme nouveau membre du Comité FST pour une période transitoire d'un an, avec 3 voix contre et 1 abstention.

Le Président souhaite la bienvenue à Jacqueline Hofer au sein du Comité FST et la félicite pour son élection, tout en lui remettant un bouquet de fleurs et l'épinglette dorée de la FST. Luca Filippini demande à Jacqueline Hofer d'adresser brièvement quelques mots à l'AD.

Jacqueline Hofer remercie les délégués pour la confiance qu'ils lui ont accordée, en particulier le président ZHSV pour sa nomination. Elle accepte l'élection.

8.2 Élection complémentaire de deux nouveaux membres pour la Chambre des recours

Le Président explique que Catherine Pilet et Fabienne Bertagnollo se retirent de la Chambre des recours. Deux nouveaux membres doivent donc être élus à cet effet. Avant de présenter les nouvelles candidates, Luca Filippini remercie les membres sortants pour leur engagement et leur disponibilité.

Les candidates Irène Lehmann (région Nord-Ouest de la Suisse) et Sophie Guillaume (région Ouest de la Suisse) se présentent à l'élection en tant que membres de la Chambre des recours. Thierry Vauthey présente brièvement Irène Lehmann et Anne-Sophie Guillaume.

À la suite de l'intervention de Thierry Vauthey, le Président ouvre le vote pour l'élection de deux nouveaux membres à la Chambre des recours. Les candidatures sont soumises à la discussion. La parole n'est pas demandée. Le Président passe donc directement à l'élection. L'élection des deux candidates a lieu en même temps.

Décision n° 2023-10
A l'unanimité, Irène Lehmann et Sophie Guillaume sont élues membres à la Chambre des recours.

Le Président souhaite la bienvenue à bord à Irène Lehmann et à Sophie Guillaume et les félicite pour leur élection. En même temps, il souhaite que la Chambre des recours n'ait pas trop de travail à l'avenir, ce qui est toujours un bon signe pour la FST.

9. Fêtes fédérales de tir

9.1 Fête fédérale de tir des jeunes 2025

Le membre du Comité Renato Steffen informe sur l'FFTJ 2025, laquelle sera organisé conjointement par les deux cantons de Vaud et du Valais dans le Chablais. Pour l'instant, les dates de tir du 08 au 10 août 2025 sont communiquées ainsi.

9.2 Fête fédérale de tir 2026

En l'absence de Carl Frischknecht, Renato Steffen informe sur le FFT2026 dans les Grisons. Celui-ci aura lieu du 05.06.-05.07.2026. Lors de ses explications, il met l'accent sur les maître-mots organisation et réalisation durable. Les tirs auront lieu sur la place de tir principale "Rossboden". Le Centre de fête sera situé à Coire, dans la "Neue Stadthalle". Quant à la technique de tir, une "exécution numérique" est prévue, ce qui permet d'économiser des prestations de travail. De plus amples informations sur l'FFT2026 peuvent être consultées sur le site Internet (www.gr2026.ch).

10. Anniversaire des 200 ans d'existence de la FST

Anniversaire

Le Président explique l'important engagement de Walter Harisberger et lui donne la parole pour les explications concernant le 200^{e} anniversaire de la FST.

Walter Harisberger informe de l'état d'avancement des travaux concernant le bicentenaire de l'année prochaine. Le Comité d'organisation souhaite célébrer un anniversaire digne de ce nom afin de se projeter vers l'avenir. Cette fête doit également avoir pour effet d'inciter la population à se tourner plus intensément vers le tir sportif.

WHA poursuit en informant sur les trois jours officiels de fête prévus du 16 au 18.08.2024, tout en donnant des explications sur leur contenu. Le 1er jour débutera par une petite fête d'ouverture. Le soir, le concert de 77 Bombay Street est prévu dans le hall. Le 2e jour est la journée des tireuses et des tireurs, au cours de laquelle ils se mesureront dans la fièvre de la compétition et dans les disciplines les plus diverses. Un Target Sprint national est notamment prévu. Grâce à un mode de qualification spécial, les tireuses et les tireurs du Sport populaire pourront également y participer. La Cible du bicentenaire de la FST (publiée sur le site Internet) fait office de manifestation préliminaire.

Les Journées portes ouvertes des sociétés de tir sont fixées. Elles auront lieu les 13 et 20 avril 2024. L'objectif est d'une part de lancer un recrutement de membres pour les sociétés et d'autre part de se préparer pour la grande fête à Aarau.

Walter Harisberger informe également sur le cortège prévu. Là aussi, il s'exprime sur l'état d'avancement des préparatifs. Le dossier relatif au cortège a été remis lors de la CP 2/2022, avec la demande d'un feed-back au sens de la déclaration d'intention au "chef du Ressort Cortège" jusqu'au 10.04.2023. Actuellement, l'état des inscriptions des sociétés se présente comme suit :

- *Réponse : 25 sociétés*
- *Engagements : 22 sociétés*
- *Annulations : 3 sociétés*
- *Sans réponse : 9 sociétés*
- *Total "Sujets présentés au cortège" : 16 sujets*

Les réponses de 9 sociétés sont encore attendues. Il faut encore aller à la rencontre des sociétés de musique locales pour que le jubilé soit une grande fête.

En ce qui concerne la publicité, une annonce est disponible et elle est également publiée sur le site Internet de l'association. Des rollup ont également été fabriqués à cet effet. Ils ont été fabriqués en DE/FR. Un rollup est à disposition pour chaque société. À la fin de la CP, ce dernier doit être emporté à la maison afin de le placer lors de manifestations régionales en vue de faire un peu de publicité pour le bicentenaire.

Le Président remercie le Comité d'organisation pour son grand engagement sous la direction de Walter Harisberger et mentionne qu'il s'agit d'une excellente occasion pour redynamiser notre avenir. Ensemble, nous devrions saisir cette chance. Il attire également l'attention sur le livre du jubilé « Pas d'avenir sans origine ! »

11. Hommages

Élections de membres d'honneur

Les hommages ont été répartis sur l'AD. Un quatrième et dernier bloc d'hommages s'ensuit avec l'élection à la distinction de membre d'honneur. Le Président rend d'abord hommage pour l'engagement de Nelly Oesch, fonctionnaire de longue date de la FST (CMD / CS Carabine 10m / Pistolet 25/50m), en l'invitant à monter sur scène et en donnant la parole au vice-président Paul Röthlisberger pour faire l'éloge.

Paul Röthlisberger évoque l'engagement durant plusieurs décennies de Nelly Oesch dans le Domaine du Sport populaire. Il met l'accent sur le cœur qu'elle mettait à l'ouvrage et sur sa réputation de bonne âme du tir sportif. Elle s'est engagée avec passion pour le tir. En raison des services qu'elle a rendus à la FST, le Comité souhaite élire Nelly Oesch à la distinction de membre d'honneur de la FST.

Décision n° 2023-11
Sous les applaudissements nourris de l'assistance, Nelly Oesch est élue membre d'honneur de la FST par des applaudissements nourris.

Luca Filippini remet à Nelly Oesch le vitrail d'honneur, un bouquet de fleurs et le pin's doré.

12. Informations de la FST

12.1 Compétitions 2023 / Exercices fédéraux 2023

Le Président informe sur la Compétition du jubilé 2024 et les Exercices fédéraux 2023.

12.2 Divers

Le Président informe de l'issue des discussions avec le secrétaire général du DDPS, car une réduction des subventions pour les munitions GP11 se profilait. L'ordonnance correspondante va maintenant être adaptée et entrera en vigueur le 01.01.2024.
Il se trouve effectivement que la Confédération a décidé, sur la base de la recommandation du Contrôle fédéral des finances (CDF), de réduire les subventions pour les munitions GP11, afin de faire bénéficier les GP11 et les GP90 d'une subvention similaire. Concrètement, le GP11 coûte désormais 60 centimes au lieu de 30. L'augmentation du prix des munitions est une décision de la Confédération, respectivement du DDPS, à laquelle nous devons nous conformer en tant que partenaires de l'armée suisse.
Avant cette annonce, la FST avait constitué un groupe de travail composé de représentants des tireuses et des tireurs de toutes les régions du pays et avait élaboré des propositions à l'attention du DDPS, lequel devait atténuer l'augmentation du prix des munitions et veiller à une indemnisation plus juste des prestations fournies par la FST et ses sociétés membres, comme les Exercices fédéraux.
Après d'intenses négociations et de nombreuses réunions, nos revendications ont été prises en compte : d'une part, les contributions pour le programme obligatoire (PO) et le Tir fédéral en campagne (TFC) ainsi que les cours de Jeunes tireurs (JT) ont été augmentés. Par conséquent, le travail effectué au sein des sociétés de tir est ainsi rémunéré de manière adéquate.
Concrètement, les sociétés recevront désormais 30 francs par participant (mil) au programme obligatoire au lieu de 20,50 francs jusqu'à présent. La contribution pour le tir en campagne sera également augmentée, passant de 10,50 francs à 15 francs par participant. Du positif peut également être signalé dans le domaine de la Promotion de la relève où pour chaque Jeune tireur à former, la société reçoit 50 coups GP90 supplémentaires ainsi qu'une indemnité relevée à CHF 15.
Enfin, la Confédération soutient des cours facultatifs dans le cadre de la reconversion au F ass 90 au sein des fédérations ou des sociétés. Ici aussi, chaque participant reçoit 50 coups de GP90 gratuits (concept détaillé en cours d'élaboration).
Il est évident que l'augmentation des munitions GP11 ne fait pas plaisir à la FST. Toutefois, si l'on considère l'ensemble du paquet présenté, le bilan est à notre avis raisonnable. Il est clair que les sociétés sont maintenant appelées à trouver de bonnes solutions pour leurs membres - par exemple au moyen de transferts financiers internes. De nombreux tireurs du GP11 sont également actifs au sein de la société en tant que moniteurs de Jeunes tireurs et maîtres de tir. Le brigadier Jacques Rüdin et la cheffe du SAT Katrin Stücki répondront volontiers aux questions de détails.

13. Sondage

Le sondage n'est pas utilisé.

14. Prochaine Assemblée des délégués

Assemblée des délégués (AD) du samedi 27 avril 2024 à Aarau.

Par avance, le Président remercie la Fédération sportive argovienne de tir d'avoir accepté d'organiser la 23e AD se déroulant le samedi 27 avril 2024, à Aarau.

Luca Filippini mentionne également que le Comité FST reçoit des signaux de candidats potentiels souhaitant à leur tour organiser l'AD dès 2025. D'autres membres intéressés sont priés de s'annoncer auprès du Comité. Il est certain que l'AD 2027 aura lieu dans la région de Coire.

Décision n° 2023-12
La 23e Assemblée des délégués de la FST aura lieu le samedi 27 avril 2024 à Aarau.

Le Président remercie les responsables du CO fribourgeois, sous la direction du projet de Ruedi Vonlanthen, Gilbert Boschung, Fritz Herren et leurs équipes, pour le formidable travail accompli lors de la réalisation de la CP et de l'AD, tout en leur remettant un modeste cadeau de Lucerne. Il remercie tout particulièrement Elena von Pfetten, la responsable pour la manifestation de la FST, laquelle a maintenu un contact très intensif avec le CO. Il lui adresse un grand merci ainsi qu'à son équipe.

Luca Filippini remercie également tous les partenaires, équipementiers et donateurs pour leur présence et leur précieux soutien au cours de l'année écoulée.

Il adresse un grand merci à son vice-président et à l'ensemble du Comité pour leur bonne collaboration. Il remercie également nommément toute l'équipe du Secrétariat général de la FST, encadré par le directeur Daniel Orthaber, pour son soutien et la préparation de cet événement.

Il remercie ensuite les deux Dames d'honneur Franziska et Natascha Monney ainsi que les traducteurs Corinna Timm et Jaime Calvé.

Le Président adresse un remerciement particulier à Ruth Siegenthaler et mentionne le travail formidable qu'elle a accompli pendant plus de 18 ans dans le Domaine de la Formation en faveur de la FST. Grâce à son engagement, l'OFSPO a versé plus de 3 millions de francs de subventions aux sociétés au cours des dernières années. Les remerciements officiels pour son travail louable lui ont été adressés à l'occasion de la CP 01/2023, mais il ne voudrait pas manquer l'occasion de réitérer aujourd'hui l'hommage mérité à son égard devant tous les délégués.

Au nom de tous, le vice-président remercie son Président pour sa bonne collaboration, salue son grand engagement et lui remet un cadeau.

Luca Filippini remercie encore une fois les personnes invitées de leur présence et les médias pour les reportages bienveillants. A 12h44, il clôt la 22e Assemblée des délégués.

Le Président de la séance :	Le Secrétaire au procès-verbal :
Luca Filippini, Président	Daniel Orthaber, Directeur

Va :

Aux Présidents des membres de la Fédération
Aux Membres d'honneur
Au Comité FST

Pour info à :

Au Président des Organes juridictionnels
Au Président du Conseil de fondation FdT
Au Président de la Fondation du Musée suisse du tir, Berne
Aux Membres de la Direction FST